

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE.

## ABONNEMENTS

Un an Six mois:

Suisse . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
 Union postale » 12 » » 6 »  
 Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

## ANNONCES

suisses 20 d., offres et demandes  
 de place 10 ct. la ligne,  
 étrangères 25 centimes la ligne  
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des Annonces : HAASENSTEIN &amp; VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

## Les boîtes contrôlées

Total de tous les bureaux.

1907

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	56,468	271,154	327,622
Février . . . .	57,621	271,541	329,162

1908

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	38,570	182,480	221,050
Février . . . .	47,739	196,823	244,562

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1907

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	40,073	6,412	46,485
Février . . . .	40,956	6,049	47,005

1908

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier . . . .	27,807	5,175	32,982
Février . . . .	35,318	4,061	39,379

\* \* \*  
 Si l'on considère que les fabriques de boîtes ont chômé les quatre premiers jours de janvier, on peut dire que l'augmentation des poinçonnements en faveur de février — 9.169 boîtes or, 14.343 boîtes argent — n'est pas un indice suffisant d'une reprise des affaires. Nous savons d'ailleurs que l'on a fabriqué en février, des boîtes destinées à être facturées seulement en mars.

Et, si l'on compare les chiffres des poinçonnements de février 1907 et 1908, on constate, pour février 1908, une diminution de 9.882 boîtes or et de 74.718 boîtes argent; au total 84.600 boîtes.

## Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur les maisons

**A.-G. Acket**Manufacturers' Agent and Commission Broker  
Amsterdam.et **August Eddelbüttel**,

Horlogerie en gros,  
 précédemment Pickhuben 4, actuellement  
 Mundsburgerdamen 47, Hambourg,  
 au secrétariat général de la Chambre cantonale du commerce, à La Chaux-de-Fonds.

## Contrôle des boîtes de montres destinées à la Grande-Bretagne

Nous avons annoncé dans notre numéro du 23 février écoulé, que le Conseil fédéral serait appelé prochainement à apporter une adjonction à l'article 60 du règlement d'exécution de la loi sur le contrôle, en ce qui concerne les poinçonnements prescrits pour les boîtes de montres destinées à la Grande-Bretagne.

Voici le texte de l'arrêté du Conseil fédéral.

\* \* \*

*Arrêté du Conseil fédéral portant adjonction d'un article 60<sup>bis</sup> au règlement d'exécution sur le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent.*  
 (du 28 février 1908)

Le Conseil fédéral suisse,  
 dans le but d'apporter des facilités aux industriels qui exportent en Grande-Bretagne des montres à boîtes d'or et d'argent, revêtues d'indications légales de titre;  
 vu le préavis favorable de la majorité des intéressés;

sur la proposition de son département des finances et des douanes, bureau des matières d'or et d'argent,  
 arrête :

1<sup>o</sup> Le règlement d'exécution du 15 novembre 1892, concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent \* reçoit l'adjonction suivante :

ARTICLE 60<sup>bis</sup>. Lorsque le producteur en fait la demande expresse sur la déclaration qui accompagne les boîtes de montres au contrôle, le poinçonnement de ces dernières s'effectuera par une seule empreinte du petit poinçon partout où l'empreinte de trois poinçons est exigée.

Il est loisible d'insculper dans les boîtes d'argent destinées à l'Angleterre ou à d'autres pays, l'insculpation « 0,925 » en lieu et place de l'indication « 0.925 », à condition que de semblables boîtes soient dans toutes leurs parties, y compris les charnières, au titre plein indiqué.

2<sup>o</sup> Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1908.

Berne, le 28 février 1908.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération

BRENNER

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER

## Condamnation administrative des spéculateurs de Varsovie

Vu la condamnation et la déportation par décision administrative des connus marchands de galanterie et d'horlogerie, certains marchands d'horlogerie de notre ville se sont adressés au comité de la bourse avec la prière d'intervenir vu que ces arrestations affecteront beaucoup leur commerce.

Le comité de la bourse qui tenait à cœur d'être informé sur le fond de cette affaire, a délégué auprès du grand maître de police, un de ses membres M. Peretz, pour obtenir des informations et éventuellement obtenir un moratorium de quatre semaines, pour l'exécution de la décision gouvernementale.

Il est actuellement prouvé que cette cause est définitivement jugée, vu que les personnalités incriminées ont été reconnus coupables de commerce déloyal et, de ce fait, ont été condamnés par voie administrative.

(Extrait de la *Nova Gazeta*.)

## Initiative contre les grèves, à Zurich

Le comité qui avait organisé la demande d'initiative contre les grèves a décidé, dans sa séance de lundi soir, de renoncer à son projet en faveur du projet adopté par la majorité du Grand Conseil, estimant que l'application de ce projet est de nature à donner satisfaction aux signataires de l'initiative.

## Application de la loi sur les fabriques

Le département de l'Intérieur rappelle aux intéressés la disposition de l'article 16 de la loi

fédérale du 22 mars 1877, aux termes de laquelle « les enfants au-dessous de quatorze ans révolus ne peuvent être employés au travail dans les fabriques ».

Les industriels qui contreviennent à cette disposition sont passibles d'une amende de 5 à 500 francs, et en cas de récidive, d'un emprisonnement qui peut s'étendre jusqu'à trois mois.

Le département rappelle également aux chefs d'établissements industriels soumis à la loi précitée q' « aucune personne au-dessous de dix-huit ans ne peut être admise à travailler dans une fabrique sans produire au patron une carte ou toute autre pièce officielle constatant son âge ». La Chancellerie d'Etat et les Préfectures fournissent gratuitement des cartes imprimées pour attestation d'âge. Ces cartes doivent être remplies et signées par le préposé à la police des habitants du lieu de domicile.

Neuchâtel, 24 février 1908.

*Le Conseiller d'Etat  
Chef du département de l'Intérieur,  
Dr PETTAVEL.*

### La crise de l'apprentissage en France

Cette adresse a été remise au *Matin* par les Chambres Syndicales signataires :

Les chambres syndicales, dont nous avons l'honneur d'être les présidents, savent beaucoup de gré à la presse, et particulièrement au *Matin* d'avoir contribué si efficacement à fixer l'attention du gouvernement sur la crise de l'apprentissage. Le contact que M. le ministre du commerce veut avoir dans une enquête directe avec la vraie vie industrielle et commerciale nous mot à l'abri des surprises qui ont accompagné la promulgation de la loi sur le repos hebdomadaire.

C'est justement ce qu'il est question d'édicter, non une loi de papier, mais de prescrire un remède à une maladie dont tout le monde constate la gravité, que le loisir de la réflexion s'impose. Beaucoup de temps passera avant qu'un projet, étudié comme il doit l'être, soit présenté aux Chambres, discuté, voté, mis en application.

D'ict-là, n'y a-t-il rien à faire ?

Faut-il continuer à perdre dans le vagabondage de la rue des générations d'enfants, qui peuvent être immédiatement ramenés, du moins pour la plupart, à l'atelier ?

Le remède est à notre portée. Il faut que le Parlement retouche sans délai une loi promulguée après une enquête insuffisante et formulée dans des termes si absous qu'au lieu de protéger l'enfance, comme elle y prétendait, elle l'a écarté de tous les ateliers.

Il s'agit de la loi du 20 mars 1900 qui ne permet pas aux ouvriers adultes de prolonger leur travail au-delà de dix heures par jour dans les ateliers où sont employés des femmes et des enfants. Le législateur voulait corriger des abus qui se sont produits dans certains tissages et filatures. On a étendu la coercition à toutes les industries, à tous les commerces, et, du coup, le remède nous a empoisonnés.

En effet, cette loi n'a pas tenu compte des conditions de vies, variées comme les industries et les commerces eux-mêmes, qui, tout autant que les saisons de l'année, échappent à la volonté de l'homme. L'agriculteur n'est pas placé seul dans la nécessité de se reposer l'hiver et d'ajouter indéfiniment des heures de travail aux heures de travail pendant les mois de récolte. L'industrie du bâtiment est réglée de la même façon par les conditions de la température. De même, la multitude des commerces et des industries, qui ne sont pas libres de répartir à leur gré la presse ou le chômage.

Placés en face d'une loi qui leur interdisait — quelle que fut l'affluence momentanée des commandes — de travailler plus de dix heures par jour, dans les locaux où étaient employés à côté d'eux des enfants mineurs, les ouvriers adultes se sont dit :

— Notre premier devoir est de subsister, nous et nos familles. Nous voulons rester libre de travailler le nombre d'heures qu'il nous plait, d'accord avec nos patrons, quand la loi de l'offre nous donne une occasion passagère d'augmenter nos gains.

Et ils ont été d'accord avec les patrons pour fermer les portes des ateliers devant les enfants mineurs.

Telle est la mesure qui a répondu à une loi trop absolue. Et comment reprocher au monde du travail de s'être défendu avec les seules

armes qui étaient à sa disposition ? Voici, par exemple, une industrie, comme la carrosserie, qui réunit nécessairement sous le même toit quatre ateliers distincts, des forgerons, des menuisiers, des peintres, des selliers. En vertu du fait que les quatre ateliers sont réunis dans un même local, si un seul de ces ateliers emploie un seul enfant mineur, les trois autres corps d'état sont obligés de renoncer à poursuivre aucun travail supplémentaire, en aucune saison de l'année, au-delà de dix heures par jour.

La loi du 30 mars 1900 est condamnée par ses résultats. Si elle était corrigée, des milliers d'enfants rentreraient dans les ateliers. L'inspection du travail peut s'opposer à ce que l'apprenti ait à l'atelier plus de dix heures de présence par jour, sans empêcher le compagnon, l'ouvrier adulte, l'homme fait, de travailler librement, selon ses moyens, ses forces, l'occasion, et un contrat librement consenti.

M. le ministre du commerce a touché ces faits du doigt. Il a pu juger lui-même du tort irréparable qu'une loi mal étudiée cause, non seulement à l'industrie et au commerce, mais à la vie morale de la nation.

Nous exprimons ici à M. Cruppi l'espérance qu'il sera, auprès du gouvernement et du parlement, l'avocat du monde du travail. Dans l'intérêt de la jeunesse ouvrière, il demandera que l'on modifie cette loi de mars 1900, qui a fini de désorganiser l'apprentissage et qui a jeté l'enfant du peuple dans la rue.

SOULÉ, président des groupes et industries du bâtiment ;

PAUL TEMPLIER, président des groupes de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris ;

E. SOLEAU, président honoraire de la réunion des fabricants de bronze et des industries qui s'y rattachent ;

G. KELLENER, président de la chambre syndicale de la carrosserie ;

CHARLES HOUR, président de la chambre syndicale de l'horlogerie et des industries qui s'y rattachent ;

E. DESFOSSÉS, président de la chambre syndicale des fabricants de papiers peints ;

BOISSEÉ, vice-président de la chambre syndicale de l'emballage ;

CHARLES RÉQUIER et P. TOURNIER, président et vice-président du conseil d'administration de l'Ecole d'horlogerie de Paris ;

HENRI LABOURDETTE, président du conseil d'administration de l'Ecole professionnelle de carrosserie.

### Le programme des socialistes français

Dans la séance qu'il a tenue lundi matin à Marseille, le congrès socialiste français a adopté la déclaration de principes du parti socialiste. Cette déclaration comprend quatre points :

1. Lutte contre tous les priviléges capitalistes et transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale.

2. Entente et action internationale des travailleurs.

3. Conquête de tous les pouvoirs publics.

4. Autonomie de la politique sociale intérieure de chaque section.

### Chez les fabricants de boîtes en argent

Les délégués de la Fédération des fabricants de boîtes argent, réunis lundi à Delémont, à l'« Hôtel du Soleil », ont décidé, après une longue discussion, de ne pas réduire les heures de travail, vu que les rentrées des commandes de boîtes sont présager actuellement que la crise ne sera pas de longue durée.

Les comptes ont été trouvés exacts et approuvés ; la caisse est dans un état très satisfaisant. Le bureau du comité central a été réélu et se trouve donc composé comme suit : MM. A. Rollier, président ; A. Rossel, secrétaire ; Guerber, caissier. Le siège de la Société reste donc à Bienne.

Plusieurs décisions ont été prises encore pour assurer la bonne marche de la Fédération ; elles ne sont pas communiquées aux journaux.

### Brevets d'invention

*Horlogerie et Bijouterie*

#### LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

*Enregistrements.*

Cl. 71 d, n° 39750, 10 avril 1907, 7 1/2 h. p. — Raquetterie perfectionnée. — *Paul-W. Brack*, Fabrique Lavina, Villeret (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 d, n° 39751, 16 septembre 1907, 5 h. p. — Ancre pour montres. — *C. Scholl & C°*, Perles (Suisse). Mandataire : Nægeli & C°, Berne.

Cl. 71 e, n° 39752, 15 avril 1907, 8 h. p. — Dispositif pour remontoir et mise à l'heure pour montres de poche. — *Charles-Gaston Châtelain*, horloger, 19, Bartlett's Buildings, Holborn, Circus, Londres (Grande Bretagne). Mandataire : H. Kirchhofer, anciennement Bourry-Sequin & C°, Zurich.

Cl. 71 e, n° 39753, 23 avril 1907, 7 1/2 h. p. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure. — *Léon Jeannet*, horloger, Moutier-Grandval (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 f, n° 39754, 6 avril 1907, 7 1/2 h. p. — Boîte hermétique pour montres de poche. — *Johann Skerik*, horloger, Leitomischl (Bohème, Autriche). Mandataire : E. Blum & C°, Zurich.

Cl. 71 f, n° 39755, 10 avril 1907, 5 3/4 h. p. — Boîte carrée savonnette pour montres de poche. — *Robert Gyrgax*, fabricant d'horlogerie, St-Imier (Suisse). Mandataire : Nægeli & C°, Berne.

Cl. 71 i, n° 39756, 14 novembre 1907, 8 h. p. — Dispositif pour indiquer l'heure et pour actionner des figures mobiles et des instruments à vent, soi-disant une horloge artistique. — *Louis Ruf*, Zurzach (Suisse). Mandataire : H. Blum, Zurich.

*Modification.*

Cl. 64, n° 33368, 2 août 1905, 7 1/2 h. p. — Mouvement de montre. — *Jules Russbach*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds. Transmission du 3 février 1908, en faveur de *C. Schorpp-Vaucher*, fabricant d'horlogerie, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 4 février 1908.

*Radiations.*

Cl. 64, n° 33934. Mécanisme de mise à l'heure pour montres à double tour d'heures.

Cl. 64, n° 35466. Montre de poche à longue marche.

Cl. 65, n° 34981. Pendulette à huit jours de marche.

Cl. 65, n° 38484. Dispositif de remontoir aux mouvements d'horloges, qui peut être actionné par le mouvement d'une porte.

### Nouvelles diverses

*Dépêches directes en lettres pour les Etats-Unis d'Amérique.* — Le départ du paquebot « Kaiserin Auguste Victoria » de la compagnie de navigation Hamburg-America Linie avec escale à Cherbourg, fixé au 5 mars prochain, n'aura pas lieu. En conséquence il ne sera pas expédié de dépêches directes de la Suisse pour New-York, le 4 du ce mois.

*Montre parlante.* — Un horloger de Genève vient de construire une montre qui annonce l'heure de façon claire, en ces termes : « Il est une heure et demie ; il est quatre heures ». Cette merveille de mécanique est une application du phonographe aux chronomètres ordinaires. Le même principe peut être appliqué aux pendules, horloges et réveille-matin.

*Caisse de retraite pour la vieillesse en Angleterre.* — Le plan du gouvernement en ce qui concerne la caisse de retraite pour la vieillesse est définitivement arrêté pour cette année.

La somme nécessaire au Chancelier de l'Echiquier pour commencer l'application du

nouveau régime est fixée à 8,000,000 de liv. st., soit 200 millions de francs. L'âge des bénéficiaires sera de 65 à 70 ans. La somme allouée sera de 5 schillings par semaine ; certaines personnes seront disqualifiées. Sous cette forme le *Bill* passera. Mais la difficulté d'établir un état des personnes âgées de 65 ans compliquera les choses. En Angleterre on a rarement besoin de ses papiers et un grand nombre de personnes ne savent où elles sont nées et leur âge exact. La liberté du sujet est si considérable que la police éprouve de grandes difficultés à faire des recherches quelconques. La solution *in partibus* du paupérisme fait le plus grand honneur au gouvernement libéral : elle réduira le nombre des sans-travail et l'armée des malfaiteurs.

### Bibliographie

**Les récents progrès du système métrique.** — Rapport présenté à la quatrième conférence générale des poids et mesures, réunie à Paris en octobre 1907, par Ch.-Ed. Guillaume, directeur-adjoint du Bureau international des Poids et Mesures. In-4 (32-25) de 94 pages, avec 4 figures ; 1907 ; prix 5 fr.

La réunion de la quatrième Conférence générale des Poids et Mesures offrait, à la suite des grands progrès réalisés par le système métrique dans ces dernières années, une occasion toute naturelle d'en faire un exposé succinct. Le Système métrique n'est point, en effet, comme on pourrait le penser, un organisme rendu rigide et incapable d'une évolution, par la perfection même avec laquelle il fut réalisé dès le début. Les exigences de plus en plus élevées de la Science nécessitent des garanties sans cesse accrues, à la fois pour la précision de la définition matérielle des unités du Système et pour la sécurité de leur conservation. De plus, sa diffusion mondiale et sa pénétration dans toutes les industries exigent une élaboration de plus en plus minutieuse des détails de son organisation, en même temps que le contrôle international de son identité dans le monde entier.

Ce sont ces divers aspects du Système métrique

que — métrologique, technique, législatif, administratif — que M. Guillaume expose dans ce rapport, présenté à la dernière Conférence générale des Poids et Mesures et dont le Comité international a voulu accroître l'utilité, en ordonnant son impression.

Puisant à la source même de documents de première main, l'auteur expose les travaux du Bureau international des Poids et Mesures relatifs à la comparaison répétée des étalons de premier ordre ; puis il reproduit les résultats obtenus récemment dans leur comparaison avec les phénomènes naturels : longueur des ondes lumineuses, masse du décimètre cube d'eau ; les législations récemment promulguées sont ensuite passées en revue ; enfin les applications du système métrique aux diverses industries pour lesquelles une élaboration et une entente étaient nécessaires sont brièvement résumées. C'est dans cette quatrième partie de ce rapport qu'on trouve l'exposé de la question du carat et de son unification internationale à 200<sup>mg</sup>, du numérotage des filés, du système international des filetages, etc.

**Table des matières :** Avertissement. — I<sup>re</sup> partie : Stabilité des étalons. Mètres prototypes. Kilogrammes prototypes. Thermomètres étalons. — II<sup>me</sup> partie : Déterminations fondamentales relatives aux unités du système métrique. Détermination des longueurs d'ondes fondamentales. Volume du kilogramme d'eau. Les échelles thermométriques. La valeur normale de l'accélération de la pesanteur et la pression normale. — III<sup>me</sup> partie : Progrès dans les législations. France, Hongrie, Roumanie, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon, Russie, Danemark, Portugal. Résumé. Notes. — IV<sup>me</sup> partie. Les progrès dans les applications du Système métrique. Progrès dans les pays anglo-saxons. Réforme du carat. Unification des filetages. Numérotage des textiles. Le Système métrique en optique. — Numérotage des plombs de chasse. Les unités secondaires de la force, de la pression, du travail, de la puissance. Aéronautique. Horlogerie. Le système de mesure des températures. — Résumé et Conclusions.

### Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent

Poinçonnement du mois de Février 1908.

Bureaux	Boîtes de montres or	Boîtes de montres argent	Total
1. Biel	2.479	22.840	25.319
2. Chaux-de-Fonds	35.318	4.061	39.379
3. Delémont	—	9.972	9.972
4. Fleurier	239	8.545	8.784
5. Genève	1.421	9.579	10.700
6. Granges (Soleure)	181	19.988	20.169
7. Locle	5.898	10.680	16.578
8. Neuchâtel	—	4.428	4.428
9. Nyon	1.501	25.997	27.498
10. Porrentruy	—	18.844	18.844
11. Saint-Imier	983	15.069	16.052
12. Schaffhouse	—	4.590	4.590
13. Tramelan	19	45.230	45.249
<b>Total</b>	<b>47.739</b>	<b>196.823</b>	<b>244.562</b>

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Berne, le 3 Mars 1908.

Diminution de 9.882 boîtes or et de 74.718 boîtes argent sur le mois correspondant de 1907.

### Cote de l'argent

du 4 Mars 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 100.— le kilo.

Argent fin laminé fr. 2.— de plus par kilo.

Change sur Paris . . . . . fr. 100.10

## NARDIN, CHRONOMETRES

LE LOCLE et GENÈVE H 10167 C  
251 PRIX D'OBSERVATOIRES

MARINE ET POCHE ET COMPLIQUÉS  
Montres simples de précision par procédés mécaniques 495

**LE CADRAN (A. C.)**  
Siège social : Bellevue 23  
LA CHAUX-DE-FONDS

**FABRICATION DE TOUS GENRES DE CADRANS**  
ordinaires et soignés

GRAVEUR, RAPPORTEUR ET COUPEUR DANS LA MAISON

Installation électrique extra moderne

Prompte livraison

Exportation. H 10258 C 808

Téléphone

**Ne sortez pas vos commandes**

en grandeur 11 et 12" ancre, bonne qualité sans demander échantillons et prix à la **Manufacture d'horlogerie de la Sagne** qui est spécialement organisée pour ce genre de fabrication.

**Montres plates**, lépines et savonnettes, or, argent, acier.

**Bracelets, Mouvements 0.0 size, négatifs.**

Tous les systèmes de H 10257 C 796 mise à l'heure

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE DE LA SAGNE**  
JULES PERRET-LEUBA

La Sagne, près La Chaux-de-Fonds (Suisse)

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

### NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Crédits documentaires. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Achat, vente et garde de titres. — Location de coffres-forts. — Encaissement de coupons. — Avances sur titres. — Emission de billets de dépôt 4% à 1, 2 et 3 ans. — Prêts hypothécaires et sur cédules. — Lettres de crédit. — Service d'épargne : Dépôts jusqu'à fr. 5000 4%.

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour dorure.

La Banque émet aux meilleures conditions des chèques sur toutes les principales villes du globe. H 10009 C 1444

## Fabrique de Cadans métal en tous genres

**Nydegger-Monnier, Biel**

Rue du Musée, 16a

Téléphone 96 - Force électrique

Promenade de la Suze, 29

1237

## Fabricants d'horlogerie - Monteurs de boîtes

**Pas d'hésitation !**

Envoyez vos boîtes et montres au nouveau Bureau de Contrôle à Morteau.

**EUGÈNE ROUSSEL-SIMONIN, Morteau**

Commissionnaire en Douane et au Bureau de Contrôle

Se recommande particulièrement pour toutes les opérations en douane et au contrôle — Prix modérés — Discrétion absolue — Réexpéditions le même jour.

H 5632 C 1719

**La Manufacture d'Horlogerie**  
**“LE PHARE” AU LOCLE**  
 (SUISSE)  
 fournit avantageusement tous  
 les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION**  
 en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes  
 Bureaux techniques.  
 Tous les calibres sont la propriété de la maison.  
 II 110107 C Plus de 200 modèles différents. 1161  
 GRAND PRIX: MILAN 1906

# BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

## LA CHAUX-DE-FONDS

Direction centrale: ZURICH  
 Comptoirs: Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne,  
 St-Gall, Vevey, Zurich.

Capital social: fr. 30.000.000 Réserve: 5.250.000

Ouvertures de comptes-courants  
 débiteurs et créanciers.

Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Etranger.

Dépôts d'argent à vue et à l'année.

Achat et vente de titres et coupons.

Avances sur titres suisses et étrangers.

H 10215 C 725

Matières précieuses.

Garde de titres et leur gérance.

Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Je cherche encore quelques  
**Représentations**  
 de  
**Fabricants capables**  
 pour l'Allemagne du sud  
 et de l'ouest. 1<sup>re</sup> références  
 à disposition. 1752  
 Offres s. K 2703 à Haasenstein &  
 Vogler, Francfort s/M.

Jeune homme ayant pratiqué  
 l'horlogerie et fréquenté  
 3 ans les écoles commerciales  
 désire entrer comme  
**Volontaire**

dans un bureau. — S'adr.  
 sous chiffres BI 323 Y, à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1745  
 Jeune homme sérieux, connaissant à fond le réglage et  
 la retouche, demande place de  
**Régleur-retoucheur**  
 Offres sous chiffres P 5676 C  
 à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1742

**Horloger-Technicien**  
 très habile, connaissant à fond toutes les parties de la montre soignée et compliquée, muni de certificats de premières maisons, cherche place pour époque à convenir, comme chef de fabrication, visiteur, lanternier, dans une maison sérieuse. Adr. les offres sous chiffres A 736 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1753

**Mécanicien**  
 connaissant à fond la fabrication des étampes simples et compliquées, trouverait place stable et bien rétribuée dans fabrique d'ébauches de la suisse allemande. Offres avec références sous chiffres S 1439 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle. 1748

**Un Mécanicien**  
 sachant bien faire les étampes ainsi que l'ouillage pour boîtes **cherche place**. S'adr. sous chiffres BI 316 Y, à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1744

**EMPLOYÉE**  
 Demoiselle expérimentée dans la fabrication, sortie et rentrée; boîtes, décors, expéditions, écritures, désire changement, sérieuses références. Ecrire s. X 713 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fds. 1749

## Acheveur

connaissant bien l'achevage de la montre Roskopf, cherche occupation. — Ecrire sous chiffres P 648 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1724

## Technicien-

### Calibrisme

élève de l'école d'horlog., pratiquant dep. plusieurs années dans différentes fabriques, au courant des procédés modernes pour l'interchangeabilité, cherche à changer de place. Certificats et références à disposition. Ecrire sous N 512 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1735



## Assortiment ancre

On demande tout de suite comme

## visiteur

jeune homme, de préférence marié, connaissant parfaitement l'échappement ancre. Situation sérieuse et d'avenir. 1573

Adresser offres avec références sous S 5254 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

## HORLOGER

habile et actif, ayant dirigé la terminaison dans une fabrique faisant une montre de précision cherche place de chef ou pour visitations et retouches de réglages. Certificats de 1<sup>re</sup> ordre à disposition. Faire offres sous chiffres S 675 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1729

## Représentation

Négociant expérimenté aux affaires demande la représentation de fabriques d'horlogerie et mouvements ou autres branches, sur la place de La Chaux-de-Fonds. Visitez en outre toutes les localités de l'industrie horlogère. Références à disposition. S'adr. par écrit, sous chiffre V 5602 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1710

Ecrire s. X 713 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fds. 1749

## EMPLOYÉ

est demandé pour la partie commerciale d'une maison d'horlogerie. Situation d'avenir. Pourrait éventuellement s'intéresser financièrement à la maison. Inutile de se présenter sans preuves de capacités et moralité.

Adr. offres avec références, indication du traitement désiré, etc. sous chiffres G 5643 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1726

## COMPTABLE-CORRESPONDANT

français, allemand, anglais, rompus aux affaires, **cherche place**. — Adresser offres sous chiffres N 638 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1718

## On demande

## CHEF d'Atelier

**d'ébauches.** Adresser les offres à M<sup>e</sup> Goetschel, avocat à Delémont. 1747 H 613 P

## Déchets de coton

pour nettoyage des machines offerts à bon marché par

**Büchi & C<sup>o</sup>**  
 1740 fabrique fondée en 1872 Z 33830  
**Friedtal-Frauenfeld**

**Maître d'atelier** ayant longue pratique d'œuvres-courants et de précision, gramophones et œuvres d'art est demandé. Offr. avec curriculum vitae, cop. de certif. et présent. de salaire s. Werkführer 200 à Rud Mosse, Berlin S. W. 19, Jerusalemerstr. 46/49. 1746

## BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.  
 OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.

**MATHEY-DORET Ingr. Conseil**

H 10034 C 1550

## Assortiments Roskopf

Fritz GRANDJEAN

H 10085 C Le Locle 243

## Nouveau procédé

Ouvrage soigné et garanti. Echantillons à disposition. Usine électrique. H 5120 C

## Oxydage de boîtes acier

et

Polissage de boîtes métal brillant, bleu, noir mat et bleu foncé 666

## OTTO ERISMANN

Granges (Soleure)

— Maison fondée en 1893 —

## BUREAU DE CONTRÔLE DE MORTEAU

H 5346 C

## Francis Mercier

Agent commissionnaire en douane



## Huile SINE DOLO

H 10056 C Qualité extrafine p' montres 1520

Huile p' Barilets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées par **L. ROZAT**,

fabric. d'horlogerie soignée, CHAUX-DE-FONDS

## A VENDRE A BON MARCHÉ

pour cause de succession, une grande quantité d'Outils pour la fabrication de boîtes de montres bien conservés et datant de 1880. Les outils peuvent être visités. S'adr. à M. K. Wälti, bureau de poste à Bigenthal (Berne). H 1521 Y 1751

## VOYAGEUR

expérimenté, connaissant à fond l'Allemagne et l'Italie, est demandé par fabrique de montres pour dames.

Offres sous BI 1750 Y à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1750

## Employé de Bureau

Jeune homme marié, sérieux et actif, connaissant à fond les deux langues cherche place de suite dans commerce d'horlogerie ou autre. Ecrire sous K 704 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1743

Une fabrique de montres cylindres soignées, 17, 18 et 19 lig., ancre 19 lig. cherche

## concessionnaire

pour la vente en Suisse de ses produits. 1733

S'adresser par écrit, sous chiffres M 5661 C, à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

## MONTRES OR

Ancienne maison de Londres, bien introduite dans les affaires d'horlogerie, cherche à la commission, représentation en montres or pour dames, genre anglais, qualité bon marché. 1<sup>re</sup> références. Offres sous X 707 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1727

## Pivoteur

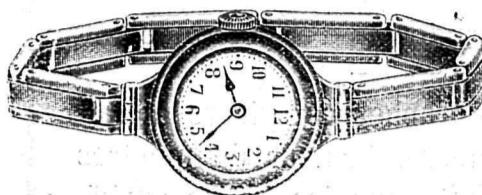
de petites et grandes pièces soignées cherche travail à faire à la maison. Ecrire sous chiffres S 694 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1741

à remettre pour cause de maladie; nombreuse clientèle ville et campagne. 38 ans d'exist. Adr. offr. s. Y 10991 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1731

# Maison spéciale pour la fabrication de BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES

simples, solides, élégants

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.



Livrés aux fabricants  
d'horlogerie prêts à y fixer  
les calottes.

H 6745 C

Pratiques et commodes,  
tenant ferme  
dans toute position.

Envoi d'échantillons  
sur demande

1078



Seul fabricant:  
**J. Emrich, Pforzheim**

## MANUFACTURE D'HORLOGERIE



LA CHAUX-DE-FONDS

SWISSE

**GRAZELY & CO**

▷ FABRIQUE D'HORLOGERIE ▷  
**STRAUSAK-BOUCHÉ**  
Soleure (Suisse)

Fabrication de Montres cylindre bon courant  
en tous genres et pour tous pays

Spécialité : 10<sup>1/2</sup> à 12" hauteur normale, plate et extra-plat,  
en calibres déposés: bascules façon à vue et à pont à vue  
pour l'Allemagne.

Sur demande accompagnée de références des échantillons  
à disposition. Téléphone. H 10472 C 624

Fabrique de cadrans métalliques  
**Kohly & Etienne**

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents  
Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**  
BI 10 Y Echantillons et prix à disposition.

1514

FABRIQUE DE BOITES ARGENT ET GALONNÉES

**J. Meier & Cie, St-Imier**

Installation moderne — H.J. 1738

Boîtes en tous genres

Spécialité de genres lentilles extra plates

Prompte et sérieuse exécution. — Téléphone.

## BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000

Réserve: fr. 150,000

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:  
en **Compte-courant à 4%**, disponibles et **sans commission**;  
sur **Livrets d'Epargne à 4%** de fr. 4.— minimum, remboursables  
moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;  
contre **Bons de Caisse à 4%** à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels  
aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**,  
contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

921 Bl...Y

BANQUE DE BIENNE.

# Fabrique de Boîtes argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

## Ecabert-Ziegler

LES BOIS (Suisse)

BOITES (ARGENT) TOUS GENRES

SOIGNÉES ET BON COURANT

GRANDE PRODUCTION JOURNALIÈRE

LIVRAISON PROMPTE

OUTILLAGE AMÉRICAIN

### Décors et finissage

dans ses ateliers.

767



Fabrique d'Horlogerie compliquée

## WALTER MEYLAN

Rue du Progrès, 20

La Chaux-de-Fonds

### Répétitions à quarts et minutes

système à tirages et poussoirs silencieux

Chronographes - Compteurs - Quantimètres - Automatas

NOUVEAUTÉS : 1343

### Répétitions quarts et minutes

17 lignes, extra plates

### CONCERTO RÉPÉTITION CARILLON

déposé à 3 marteaux en vue

Téléphone H 10111 C



## AVIS

### à MM. les Grossistes et Fabricants d'Horlogerie

On offre à vendre le brevet nouvellement déposé constituant un perfectionnement à l'échappement des pièces d'horlogerie pour obtenir les vibrations à la seconde, applicable sans aucun dérangement des mobiles à n'importe quel type d'échappement: à ancre, cylindre, roskopf, cartel, pendule, etc.

L'invention est combinée de manière à posséder un balancier insensible aux trépidations, cahos ou mouvements brusques et à supprimer la rupture des pièces principales telles que cylindres, axes, ellipses, etc.

La préférence est donnée à un grossiste ou à un groupe de fabricants. Impossible de se faire une idée de l'importance de ce système, sans avoir vu le mémoire descriptif ainsi que plusieurs modèles qui sont à disposition.

S'adresser sous chiffres **B1 282 Y** à **Haasenstein & Vogler, Biel**.

1723

**Les Chronographes „HEUER“**

sont le résultat de  
50 années d'études et d'expérience

Spécialités: Chronographes compteurs et ratrappantes compteurs, hauteur de montres ordinaires et allant dans les boîtes américaines et anglaises.

Compteurs: de minutes, pour Automobiles, Tachymètres, pour pulsations

Fonctionnement, précision et marche garanties irréprochables.

Prix: Hors concurrence par la qualité.

Tous genres et pour tout pays.

**Ed. Heuer & C°**  
Bielle 1713

H 10140 C

## \* Banque du Loele \*

### Usine de dégrossissage de Métaux précieux

H 10001 C 1504

Or et argent à tous titres et façons à l'usage des monteurs de boîtes, bijoutiers, fabricants de pendants, emboiteurs, etc. — **Cercles** laminés, de forme pour verrous de répétitions. — Assortiment complet de **carrees** et **lunettes laminées**. — Spécialité de **lunettes genre anglais** légères, à large réhaut, livrées de forme pour supprimer en partie l'emboutissage. — **Pour boîtes en séries, carrees sans soudure**; grande économie de matière. — Lunettes et fonds **étampés**. — Grand choix de **ciselés**. — Laminage d'or pour **paillons sous fondant** Or et argent spéciaux, **inoxydables et malléables** pour plaque.

Ouverture de crédits en compte-courants.

## Horlogerie pour tous pays

### Siegm. NEUMANN

BALE (Suisse)

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat. **Spécialité**: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.

H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

## Charles Frank

Le plus grand atelier pour  
Fabrication de **SECRETS OR** en tous genres

**Répétitions grandes pièces et extra-plates**  
1521 H 10055 C *Ouvrage prompt et soigné*  
Téléphone La Chaux-de-Fonds, rue du stand 12

## Déclarations de douanes - Bulletins d'expéditions

avec raison sociale et autres facilités, à la  
Lithographie-Typographie R. Haefeli & Cie  
Rue Léopold Robert 13 et 14 bis

# Adis.

Par suite de l'emploi uniforme du système métrique au calibrage de verres de montres, la Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, ne calibre plus ses verres que par  $\frac{1}{10}$  de  $\text{m|m}$ .

Le tableau de comparaison entre les anciennes mesures et le système métrique, employé jusqu'à présent, a été reconnu dans la pratique comme trop inexact pour pouvoir servir de base aux commandes d'après le millimètre et ses divisions de  $\frac{1}{10}$  de  $\text{m|m}$ .

Afin d'éviter des différences de mesures, et pour faciliter l'introduction des verres de montres par  $\frac{1}{10}$  de  $\text{m|m}$ , il est de toute nécessité que chaque consommateur demande à son fournisseur les verres par  $\frac{1}{10}$  de  $\text{m|m}$  seulement.

H 7236 C 4197

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, livre tous les genres de verres de montres dans toutes les grandeurs, depuis 3 jusqu'à 85 millimètres et au-dessus, en  $\frac{1}{10}$  de  $\text{m|m}$ , depuis le plus petit jusqu'au plus grand diamètre.

**Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited,  
Strasbourg (Alsace).**

## Société d'horlogerie de Maiche

N'ayant pas voulu céder aux prétentions injustifiées du Syndicat qui voulait nous imposer l'obligation de n'occuper que des ouvriers syndiqués, le Comité avait déclaré la grève de notre usine.

La cessation du travail a duré 8 jours et depuis lundi tout notre personnel est rentré ; cette fois encore, les ouvriers ont eu le bon sens de comprendre sur quel terrain illégal le syndicat voulait faire la guerre. Nos clients peuvent donc se rassurer, le travail a peu souffert et comme du passé nous sommes à même d'entreprendre n'importe quelles commandes et de livrer rapidement.

